

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD VILLE DE SAINT-COLOMBAN

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **11 juin 2019 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#2019-00129:

Nature et effets :

La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage

3001, tel qu'amendé:

Autoriser un alignement de la façade principale à plus de trente (30°) degrés par rapport à la ligne de rue, et ce, tel que montré au certificat d'implantation préparé par Alain Sansoucy, arpenteurgéomètre, en date du 9 mai 2019, sous le numéro de minute

37 110.

Identification du site concerné :

Matricule: 5

5566-01-5961

Cadastre:

6 265 791

Adresse:

Rue des Cuivres

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN**, CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-NEUF.

Me Stéphanie Parent

Greffière

sparent@st-colomban.qc.ca